



17^e TOUR
cyclotouriste **2018**

REGLEMENT DU PARTICIPANT

SOMMAIRE

Article 1 – Contexte

Article 2 – Esprit du Tour cyclotouriste

Article 3 - Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Article 4 – Assurances, annulation-interruption et barème de remboursement

Article 5 – Tenue vestimentaire

Article 6 – Sécurité – assistance sanitaire et matériels

Article 7 – Hébergements - repas

Article 8 – La logistique

Article 9 – Règles de vie et respect de l'environnement

Article 10 – Promotions de la FFCT et droit à l'image

Article 11 – Les itinéraires

Article 1

Contexte

Le Tour cyclotouriste est une organisation de la FFCT.

Il se déroule chaque année paire.

Le parcours d'environ 3 000 km comprend 21 étapes,

La ville de départ et d'arrivée fait l'objet d'une candidature qui doit prendre en compte un cahier des charges précis, c'est le Comité directeur fédéral qui décide de l'attribution.

Pour 2018 c'est la ville de Flers qui a été retenue.

Article 2

Esprit du Tour cyclotouriste

C'est une randonnée de tourisme à vélo, **sans esprit de compétition**, dont l'organisation est maîtrisée par une équipe de 10 bénévoles appelée C.N.O. (Comité national d'organisation).

C'est un concept touristique, culturel et sportif, axé sur le respect de l'environnement, de la découverte de notre territoire, de la convivialité, de l'amitié et de l'entraide.

C'est un événement sportif, alliant tourisme, endurance, effort, défi et plaisir d'aller au bout de soi-même.

Article 3

Critères de participation, dossier d'engagement et inscription

Le TC est ouvert au(x) licencié(e)s de la FFCT majeur(e)s le jour du départ du TC, et aux pratiquants étrangers possédant une licence FFCT de l'année de référence.

Le nombre de participants est limité à 100, les validations des inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers individuels complets. En cas de surnombre les derniers candidats seront sur une liste d'attente, priorité sera donnée aux adhérents qui n'ont jamais participé à cette randonnée.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

- Le bulletin d'engagement dûment complété,
- Une photo d'identité couleur - format 4,5 x 3,5cm (pas de photocopie ni de photo scannée).
- La photocopie de votre licence de l'année 2017,
- Le montant de l'inscription

Pour 2018, vous devrez être en possession de votre licence FFCT. La formule « Vélo-Rando » option Petit Braquet minimum sera exigée.

Inscription

Le coût du Tour cyclotouriste est de 2 300 euros pour l'année 2018

Ce montant comprend :

Tous les repas sauf les déjeuners des 5 étapes en autonomie.

L'hébergements de types villages-vacances, mobil home et/ou chalet.

Le transport des bagages (20 kg maximum par personne)

L'assistance mécanique et sanitaire (voir les conditions dans l'article 6 traitant de ces sujets).

Le carnet de route, le road book et une carte Michelin au 150 000 ème par étape vous seront remis le jour du départ (aucun fléchage sauf dans les endroits très difficiles).

Une dotation vestimentaire de 2 maillots (manches courtes) et une chasuble.

Une récompense finale.

Ce montant ne comprend pas :

L'acheminement de votre lieu de résidence à la ville départ/arrivée.

Les frais relatifs à vos besoins personnels (boissons en dehors des repas, consultations médicales, réparations vélos etc...)

Les déjeuners lors des cinq journées en autonomie.

L'hébergement du 23 juin 2018 au soir.

Article 4

Assurances

- Annulation de la participation

Le non-paiement des sommes dues au 15 mai entraînera l'annulation automatique de l'engagement et le remplacement du participant par une personne inscrite en liste d'attente. **Aucune relance ne sera effectuée.**

Toute annulation devra se faire par écrit et donnera lieu, quelle qu'en soit la cause, à la retenue d'une somme, dont le montant est déterminé en fonction de la date de la demande d'annulation par rapport à la date de départ du Tour, plus les frais fixes de constitution de dossier.

Annulation demandée :

30 jours au moins avant le départ, remboursement des sommes versées au moment de l'annulation moins une somme forfaitaire de 10 % par personne.

Entre 30 et 21 jours, retenue d'une somme égale à 25 % du prix total de l'engagement.

Entre 20 et 8 jours, retenue d'une somme égale à 50 % du prix total de l'engagement.

Entre 7 et 2 jours, retenue d'une somme égale à 90 % du prix total de l'engagement.

Moins de 2 jours, retenue de la totalité du prix de l'engagement.

Le détail de ces garanties peut être obtenu sur simple demande au siège fédéral.

- **Assistance rapatriement** : seules les licences « Petit-braquet » (minimum obligatoire), et « Grand-braquet » comportent ces garanties : transport de l'assuré blessé ou malade, soins médicaux à l'étranger, rapatriement ou transport sanitaire de l'assuré blessé ou malade.

Les détails de ces garanties figurent dans le dossier assurance adressé aux clubs ou aux licenciés membres individuels lors de l'affiliation ou la ré-affiliation.

- **Assurance annulation-interruption** : Assurance optionnelle proposée par Mondial Assistance

Important ! Cette garantie doit être prise obligatoirement à l'inscription au Tour. Par conséquent, le bulletin de souscription doit être renvoyé accompagné de son règlement avec le dossier d'inscription au Tour cyclotouriste.

- **Période de garantie** : la garantie prend effet le jour de réception du bulletin à la fédération, et elle expire, pour le participant, le jour de l'arrivée du Tour cyclotouriste international.

- **Garantie proposée, indissociable** :

Annulation : cette assurance garantit à l'assuré le remboursement de la somme, hors cotisation assurance, effectivement réglée et justifiée par l'assuré au moment de la survenance des événements, suivant le barème ci-dessous, sous déduction d'une franchise de 31 € (portée à 25 % de la somme versée en cas de modification ou de suppression de congés payés résultant exclusivement du fait de l'employeur).

Montant remboursé en fonction de la date de survenance de l'événement :

*Plus de 30 jours avant le départ, 10 % de la somme versée au moment de l'annulation,
25 % de 30 à 21 jours avant le départ,
50 % de 20 à 8 jours avant le départ,
90 % de 7 à 2 jours avant le départ,*

Interruption : Cette assurance garantie à l'assuré, en cas d'interruption pour raisons médicales, le remboursement d'une somme forfaitaire de 45 € par jour non réalisé.

- **Montant de la prime : 69 € soit 3 % du tarif du Tour** (somme non remboursable). Pour les participants n'ayant pas souscrit l'assurance fédérale avec la licence (mini, petit ou grand braquet), le montant de la prime passe à 4 % soit 92 €.

- **Assurance bagages** : Contrat Mondial Assistance concerne tous les participants ayant souscrits cette garantie. Cette assurance garantie la détérioration et le vol caractérisé des biens confiés à l'organisateur selon les conditions détaillées au contrat.

- **Montant de la prime** : variable en fonction du montant de la garantie choisie :

Garantie :	800 €	1.500 €	2.300 €	3.000 €
Montant de la prime :	9,50 €	19,00 €	28,00 €	38,00 €

En cas d'événements graves imprévisibles (intempéries, conflits sociaux, ...) ne permettant pas d'assurer la sécurité des participants et/ou la logistique, le CNO se réserve le droit d'annuler tout ou partie cette manifestation sans que quiconque puisse formuler un recours à son égard.

Article 5

Tenue vestimentaire

Deux maillots à l'effigie du TCI et une chasuble FFCT, vous seront remis avant le départ.

Pour mieux vous identifier sur les parcours, le port de ces vêtements sera obligatoire du départ à la fin de la randonnée. Si pour des raisons exceptionnelles vous deviez porter un autre maillot, ce dernier devra être réglementaire par rapport à la charte publicitaire de la fédération.

Article 6

Sécurité/ Assistance sanitaire et matériels

Sécurité

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que les consignes particulières du CNO, en cas de non-respect de ces règles élémentaires le CNO pourra décider sans recours possible de l'exclusion du participant.

Les vélos devront avoir **l'équipement pour voir et être vu et entendu**, ils devront avoir fait l'objet d'une révision complète avant le départ (un contrôle sera fait la veille du départ par le mécanicien du CNO, si ce dernier juge que le matériel n'est un bon état de fonctionnement, le participant ne sera pas autorisé à prendre le départ.)

Le port du casque est fortement conseillé.

La plaque de cadre est obligatoire.

Les participants devront emprunter les routes notifiées sur le road book et sur la carte Michelin, elles seules ont eu les accords préfectoraux indispensables pour une telle manifestation.

L'assistance sanitaire et matériels

En cas de soins du participant et/ou de réparations de matériel durant l'étape, les participants devront suivre les consignes notifiées sur le carnet de route et sur la plaque de cadre.

Il n'y aura pas de secouristes ni de mécaniciens sur le parcours, a contrario un transport (si l'état de santé du malade ou de l'accidenté le permet) pourra s'organiser par l'intermédiaire du CNO en appelant les numéros téléphoniques prévus à cet effet.

Des petits soins ou des petites réparations seront possibles à l'étape du midi et le soir.

Dans le cas d'une intervention plus importante, les modalités de secours et d'intervention seront négociées entre l'intéressé et le CNO.

En cas d'accident sur la route, chaque participant aura le réflexe de protéger l'accidenté sans le toucher, le couvrir, d'appeler les secours et d'organiser une zone de protection pour éviter les accidents en cascade. Si ce participant est diplômé, (Protection Civile – Secouristes – Médecins, infirmier, etc..) en fonction de ses aptitudes reconnues, il devra faire acte de civisme et de responsabilité pour apporter l'aide qui correspond à la circonstance.

Article 7

Hébergement /repas

Les hébergements

Les hébergements seront en ½ pension, dans des hôtels, bungalows, gites et Villages de vacances, en fonction des capacités d'accueil le groupe pourra être séparé.

Les chambres seront de 1, 2 ou 3 lits qui seront répartis en fonction de la situation matrimoniale (lit double pour les couples) et/ou par affinité (une personne pour les individuels).

Les petits déjeuners seront pris, si possible, au lieu d'hébergement. Pour éviter un temps d'attente trop long le matin le CNO se réserve la possibilité de les organiser dans un autre lieu peu loin du départ.

La mise à disposition des hébergements se fera à partir de 17h (sauf cas particulier, mauvais temps par exemple). La remise des clés et la répartition des chambres seront exclusivement faites par les membres du CNO qui, en même temps exécuteront le pointage d'arrivée.

Les repas

Le repas de midi sera servi au fur et à mesure des passages des participants et ce à partir de 12h jusqu'à 14h30 au-delà de cet horaire il n'y aura plus de service. Le lieu sera connu la veille du départ et le plus souvent dans des salles communales.

Les repas équilibrés avec boisson seront préparés et servis par les bénévoles du CNO.

Les boissons supplémentaires seront possibles contre paiement.

Lors du passage au lieu des repas un pointage rigoureux des participants sera organisé.

Article 8

La logistique

Seuls les bagages étiquetés à votre nom et dont le poids ne dépassera pas 20 kg seront pris en charge par la logistique.

Les bagages ne seront pas acheminés dans les chambres, ils seront déposés dans un endroit proche de votre hébergement, lieu où ils devront être retournés le lendemain matin. Durant la journée les bagages ne seront pas accessibles, en cas de mauvais temps un petit sac léger (étiqueté à votre nom) avec linge de rechange sera accessible (maximum 2 kg).

En cas d'abandon le vélo du participant ne pourra pas être acheminé à la ville d'arrivée, chaque participant devra organiser le rapatriement de son matériel à partir de la gare la plus proche où il sera conduit par le CNO.

Article 9

Règles de vie et respect de l'environnement

Durant la totalité du séjour, chaque participant s'engage à faire preuve de solidarité envers le groupe et les membres du CNO.

Aucun déchet ne devra être jeté dans la nature, des sacs poubelles seront à votre disposition.

En outre, le non-respect des consignes en générale et plus particulièrement celles liées à la sécurité ne seront pas négociables.

Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du TCI.

Article 10

Promotions de la FFCT et droit à l'image

Durant cette randonnée, dans le cadre de la promotion du cyclotourisme et de la FFCT, nous aurons certain jour la venue de cyclotouristes locaux qui rouleront avec vous.

Nous devons leur réserver le meilleur accueil.

Certains soirs des réceptions avec élus locaux, clubs et médias seront organisées, votre présence sera vivement appréciée.

Chaque participant autorisera la FFCT à reproduire, diffuser et publier les images et/ou les vidéos représentant les participants dans les publications, les supports et/ou sur le site internet fédéral. La FFCT garantira dans ce cadre que ces utilisations seront faites dans le respect des droits relatifs à l'honneur et à la réputation du participant.

Article 11

Les itinéraires

Ils ont été construits de façon à utiliser dans la mesure du possible des routes touristiques à faible circulation.

La longueur des étapes varie en fonction des difficultés et des hébergements.

Toutes les étapes seront téléchargeables sur GPS, les codes d'accès vous seront remis un mois avant le départ.

Découpages des étapes

N°	Dates	DEPART	ARRIVEE	KM	DENIVELLE	Nb Col
1	D 3 JUIN	FLERS	ST MALO	160	719	
2	L 4 JUIN	ST MALO	CLEGUEREC	172	1372	
3	MA 5 JUIN	CLEGUEREC	MONTENEUF	148	1586	
4	ME 6 JUIN	MONTENEUF	PORNICHET	137	770	
5	J 7 JUIN	PORNICHET	BRETIGNOLLE SUR MER	164	503	
6	V 8 JUIN	BRETIGNOLLE SUR MER	LA CRECHE	155	533	
7	S 9 JUIN	LA CRECHE	EGUZON	177	1372	
8	D 10 JUIN	EGUZON	ST SAUVES D'AUVERGNE	183	2511	
9	L 11 JUIN	ST SAUVES D'AUVERGNE	SAVIGNEUX	167	2608	3
10	MA 12 JUIN	SAVIGNEUX	BOURGOIN JALLIEU	128	1435	4
11	ME 13 JUIN	BOURGOIN JALLIEU	BELLEY	125	2592	1
12	J 14 JUIN	BELLEY	LAMOURA	153	3980	3
13	V 15 JUIN	LAMOURA	MONTBELIARD	182	1785	
14	S 16 JUIN	MONTBELIARD	MITTELWIHR	132	1728	3
15	D 17 JUIN	COLMAR	COLMAR	100	1885	2
16	L 18 JUIN	MITTELWIHR	NANCY	162	1669	5
17	MA 19 JUIN	NANCY	VERDUN	119	1156	
18	ME 20 JUIN	VERDUN	REIMS	159	1216	
19	J 21 JUIN	REIMS	BEAUBAIS	183	1310	
20	V 22 JUIN	BEAUBAIS	CINTRAY	164	1362	
21	S 23 JUIN	CINTRAY	FLERS	146	1547	
TOTAL				3216	33639	21

Nous vous informons que trois jours en autonomie seront prévus et sélectionnés parmi la liste ci-dessus. Le détail de ces jours vous sera communiqué ultérieurement.

Je soussigné(e).....déclare accepter sans réserve le règlement du participant au Tour cyclotouriste FFCT, et les contraintes diverses liées à la vie en groupe.

Fait àle,

Signature obligatoire du participant